



## Résidence Sacré-Cœur

774 Avenue Felix Ripert – 84 100 ORANGE

Tél. 04 90 11 52 00

sacrecoeur-orange@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du 01/01/2020

### 2020 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle\*

\* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

#### Chambres individuelles

<b>Confort</b>	87,60 € / jour	CH 22 à 28 – 106- 107 – 122 à 125 – 127- 201- 203 – 204 – 216 à 218 – 220 à 222
<b>Privilège (avec terrasse)</b>	90,10€ / jour	CH 15 à 21 – 101 à 105 - 108 à 121 – 126 - 128 – 202 - 219
<b>Prestige climatisée</b>	95,20 € / jour	CH 205 à 215
<b>Confort unité protégée</b>	90,10 € / jour	CH 01 à 07
<b>Privilège (avec terrasse) unité protégée</b>	92,20 € / jour	CH 08 à 14

#### Tarifs spécifiques

Aide-sociale 53.50€/jour

### Tarifs afférents à la Dépendance\* Arrêté du 20/12/2019

<b>GIR 1 et 2</b>	25.14 € / jour
<b>GIR 3 et 4</b>	15.96 € / jour
<b>GIR 5 et 6</b>	6.77 € / jour

\* Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.

#### Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle)

Coût unitaire de l'impulsion téléphonique : 0.18€ /minute

Entretien du linge : Voir tarifs affichés

#### Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

<b>Coiffeur</b>	Voir tarifs affichés
<b>Pédicure</b>	Voir tarifs affichés
<b>Esthéticienne</b>	Voir tarifs affichés
<b>Repas invité</b>	10 €
<b>Bouteille de vin</b>	Selon carte des vins

### Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.

<b>En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles</b>	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie <b>4.85 € TTC</b>
<b>En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation</b>	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit <b>20 € TTC</b> dans un service de médecine ou de chirurgie et <b>15 € TTC</b> dans un service de psychiatrie